

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 21 juin 2024

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE ROSOY
MAIRIE
89100 ROSOY

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

COMMUNAUTÉ D'AGGLO GRAND SENONAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	vendredi 07 juin 2024 à 08h16
Unité de gestion		00130804		par :	ROMAIN ROUSSELET
Installation		0246	COMMUNAUTÉ D'AGGLO GRAND SENONA	Type visite :	AUD1
Point de surveillance	UDI	000637	ROSOY	Type d'eau :	T
Localisation exacte	S	0000003133	ROSOY BOURG HAUT	Motif :	CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune		CHEMIN DES MARVAGEUSES	ROSOY		

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type del'analyse : R4718 Code SISE de l'analyse : 00130086 Référence laboratoire : LSE2406-25231

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	0,191 µg/L				
------------------------	------------	--	--	--	--

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00130804)

Présence de Chlorothalonil R471811. Cependant, cette teneur étant inférieure à la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/l, l'eau reste consommable par l'ensemble de la population.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,



Bruno BARDOS